

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 24 juin 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER,

Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS,

Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Nicolas MATT

Procuration(s): Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Monsieur Mathieu CAHN

ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise

. BFY

Excusé(s): Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

<u>Absent(s)</u>: Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame

Catherine GREIGERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur

Denis SCHULTZ, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Rapporteur: Monsieur Philippe MEYER

N° CD/2019/031 -

630 - Conservation et valorisation du patrimoine
Fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace :
proposition de création d'un dispositif départemental
d'intervention, en complémentarité avec les Contrats
départementaux et le fonds patrimoine châteaux forts d'Alsace

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin décide :

- de créer un Fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace destiné à subventionner les deux types d'interventions suivantes :
- . cessation du péril advenu ou à venir de manière imminente, pour le patrimoine remarquable ou le public,
- . protection du patrimoine emblématique de l'Alsace ;
- de l'application d'un principe d'équité territoriale au Fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace ;
- que le Fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace vient en complémentarité avec le fonds patrimoine châteaux forts d'Alsace ainsi que le fonds de solidarité communale et le fonds de développement et d'attractivité des contrats de développement territorial et humain ;
- des modalités de gestion du Fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace, telles que proposées en annexe à la présente délibération ;
- de fixer la dotation de ce fonds à hauteur de 2 000 000 € (enveloppe fermée);
- de déléguer à la Commission Permanente les décisions relatives à la gestion de ce nouveau fonds ;

- que l'attribution d'une subvention au titre de ce fonds est cumulable avec l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de solidarité communale (contrats départementaux de développement territorial et humain), dans le cadre d'une démarche globale de valorisation ou d'animation du patrimoine ;
- qu'une commune peut opter soit pour le fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace, soit pour le fonds de solidarité communale ;
- que pour les demandes de subvention réceptionnées par le Département depuis le 1er janvier 2019, susceptibles d'être éligibles au présent fonds et n'ayant pas encore fait l'objet d'un vote, pourront faire l'objet d'une subvention au titre du présent fonds, y compris pour les opérations ayant démarré et avant l'envoi d'un accusé de réception, ce par dérogation au règlement financier du Département du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice Générale des Services Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY

Delphine JOLY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190624-lmc1127683-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 03/07/19